



Commission des finances et des affaires générales

05000 - Fonctionnement de l'Assemblée

Proposition de désignation de Conseillers départementaux au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

Rapport n° CP/2017/216

Service gestionnaire :

A620 - Direction des services de l'Assemblée

Résumé :

Ce rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'amender la délibération n° CP/2017/065 prise lors de la réunion de la Commission Permanente du 6 février 2017 et de désigner des représentants du Conseil Départemental à la CDCA.

La loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) du 28 décembre 2015 prévoit la mise en place dans chaque département, d'un « Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie » (CDCA) qui résulte de la fusion du Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA) et du Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH).

Les CDCA sont une nouvelle instance consultative présidée par les présidents de Conseils Départementaux. Ils ont pour objectif de renforcer la démocratie participative au niveau local et de faciliter la co-construction des politiques publiques territoriales en concertation avec les usagers et leurs proches, les représentants institutionnels locaux et les professionnels du secteur de l'âge et du handicap.

Le CDCA est composé de deux formations spécialisées :

- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées
- une formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'amender la délibération n° CP/2017/065 du 6 février 2017 et de désigner au sein du 2ème collège :

- 2 représentants titulaires ainsi que 2 suppléants pour la formation concernant les personnes âgées :

- Titulaires : Mme Alfonsa ALFANO (*en lieu et place de Mme Michèle ESCHLIMANN*), Mme Suzanne KEMPF
- Suppléantes : Mme Marie-Paule LEHMANN (*en lieu et place de M. Yves LE TALLEC*), Mme Martine JUNG

- 2 représentants titulaires ainsi que 2 suppléants pour la formation concernant les personnes handicapées :

- Titulaires : Mme Christiane WOLFHUGEL, Mme Michèle ESCHLIMANN (*en lieu et place de Mme Alfonsa ALFANO*)
- Suppléants : Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Yves LE TALLEC (*en lieu et place de Mme Marie-Paule LEHMANN*)

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, procède à la désignation des représentants du Conseil Départemental au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie selon les modalités suivantes:

- *Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes âgées (PA) :*
 - *2 titulaires : Mme Alfano, Mme Kempf*
 - *2 suppléants : Mme Lehmann, Mme Jung*

- *Formation spécialisée pour les questions relatives aux personnes handicapées (PH)*
 - *2 titulaires : Mme Wolfhugel, Mme Eschlimann*
 - *2 suppléants: Mme Mozziconacci, M. Le Tallec*

Strasbourg, le 28/04/17

Le Président,



Frédéric BIERRY